



Indemnités journalières et radiation à 57 ans

Par **meliemelo_old**, le **27/10/2007 à 06:40**

Bonjour, je suis en arrêt maladie depuis avril 2007, j'ai subi une opération en mai 2007 et je dois être à nouveau opérée en novembre. Employée comme femme de ménage à temps partiel dans une société de nettoyage depuis dix ans mon nombre d'heures de travail n'a cessé de diminuer suite à une délocalisation progressive de l'entreprise où j'effectuais mon chantier. Mon employeur ayant bien pris soins de me faire signer des avenants au contrat de travail. Au bout de 6 mois La CPAM m'averti que je n'ai plus droit aux indemnités journalières et que je dois rembourser toutes les sommes qui m'ont été versées car je ne totalise pas 200 heures de travail au cours des 3 mois précédents ma maladie. J'ai donc pris rendez-vous avec l' A.S. de la CPAM, mais rien à faire je dois rembourser et mieux que cela je ne serai plus pris en charge par la sécurité sociale l'année prochaine. J'ai 57 ans, il me manque environ 10 trimestres pour la retraite, j'ai cotisé toute ma vie et voilà le résultat. Je n'ai droit à aucune aide car le revenu de mon époux dépasse le plafond autorisé. D'autre part, travaillant en suisse il cotise pour une assurance santé privée donc n'est pas affilié à la sécurité sociale. Ayant une maison à rembourser, je me vois mal contracter une deuxième assurance santé + mutuelle surtout vu mon état de santé, nous n'arriveront pas à assumer financièrement. Nous en sommes à calculer s'il ne faudrait pas gagner moins pour être aidé et assisté plus. Etant donné que je ne touche plus d'indemnités journalières, je pense que mes trimestres pour la retraite ne seront plus comptabilisés et que c'est en stand-by, donc la situation semble être bloquée. J'ai franchement l'impression d'être une victime que l'on achève à par des coups de boutoirs de l'administration. Peut-être qu'un spécialiste du droit pourra nous conseiller dans nos démarches administratives. Merci à vous.